

U

FSU du Val-de-Marne

Bulletin n° 124

Novembre 2019

Retraites en grève le 5 / 12

Fédération Syndicale Unitaire du 94
EPA, SIVASUB, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNICS, SNPES-PJJ, SNIPIEN,
SNUAS-FP, SNUTER, SNUFP, SNUipp, SNUIDEN



F.S.U
U
Ile de France

Services publics:
des missions

ANI - Pacte de responsabilité - Réduction des dépenses publiques

au service de
l'intérêt général

STOP! Faites le choix des solidarités, de l'égalité, pas de la fin

Edito

Le 5 décembre prochain aura lieu une grève interprofessionnelle à l'appel de la FSU, de la CGT, de FO, de Solidaires, de l'UNEF et de l'UNL à l'issue de laquelle ces organisations appellent à la tenue d'assemblée générale pouvant décider de reconduire le mouvement. C'est une première étape dans la construction d'un rapport de force permettant d'obtenir le retrait du projet de réforme des retraites de Delevoye et Macron et de faire avancer nos revendications d'une réforme plus juste et plus égalitaire.

Il nous faut déconstruire le discours selon lequel cette réforme serait inéluctable parce qu'on vit plus longtemps (et que donc il faudrait travailler plus longtemps), que le système actuel avec ses régimes spéciaux serait injuste, qu'il n'y aurait pas moyen de financer davantage les retraites (et que donc il faudrait plafonner le pourcentage du PIB consacré aux retraites à 13.8%, voire le diminuer dans les années à venir).

Si l'on vit plus longtemps, c'est parce que l'on travaille moins longtemps. Et de plus, l'espérance de vie en bonne santé stagne, et même régresse pour les hommes (moins de 63 ans !).

Rappelons par ailleurs que l'espérance de vie d'un ouvrier est de 5 ans inférieure à la moyenne... En quoi les régimes spéciaux sont-ils donc injustes quand ils ont été créés pour compenser la pénibilité du travail ou, comme dans la fonction publique, les faibles traitements ?

Ce projet de réforme enrichirait les compagnies d'assurance et les banques car ceux qui le pourraient « investiraient » dans une retraite par capitalisation (assurance vie, plan d'épargne retraite,...) pour compenser les pertes inhérentes au système.

A la FSU, nous pensons que l'on peut répondre autrement à la question des retraites, par exemple en revenant sur les allègements de cotisations faits aux entreprises (18 milliards en 2019) car ils ne servent pas l'emploi, sont un facteur de développement de la précarité, enrichissent les actionnaires et appauvrissent les caisses de l'Etat.



Rassemblement le 6 novembre devant le CHSCTM exceptionnel à Paris après le suicide de Christine Renon

Pour le gouvernement, il s'agit de continuer à baisser les dépenses publiques pour favoriser les investissements privés : c'est vrai pour les retraites, mais aussi quand est décidé la privatisation d'ADP, de la Française des jeux, ... Un seul maître mot, l'ouverture au capital !

Pour tenter de dissimuler cette politique qui enrichit quelques uns et appauvrit tous les autres, rien de tel que de diviser et de légitimer les thèses de l'extrême droite pour s'en faire le seul recours : c'est ce que nous vivons aujourd'hui avec un ministre de l'éducation nationale qui alimente un climat raciste, et avec les récentes propositions sur l'immigration.

Les nombreux secteurs en lutte actuellement prouvent bien que le malaise social est très profond. Alors, le 5 décembre, tous ensemble pour exiger le retrait de la réforme Macron Delevoye !

■ Catherine Anglesio

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

vendredi 22, lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

COMMENT PARTICIPER

Pour être présent.e : joindre à la convocation ci-dessous une lettre manuscrite adressée au chef d'établissement ou de service au moins trois jours ouvrés avant le congrès. Une attestation de présence pourra vous être remise lors du congrès.

Pour être délégu.e : contacter son syndicat ou sa tendance.

CONVOCATION
(À ADRESSER AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE)



FSU 94
Maison des Syndicats
11/13 rue des archives
F.S.U. 94000 - CRETEIL

Mme / M _____

Cher.e camarade,

**Le Congrès Départemental de la FSU 94 se tiendra
à la Maison des Syndicats de Créteil (Val-de-Marne)
les vendredi 22, lundi 25 et mardi 26 novembre 2019
de 9 heures à 19 heures**

Comptant sur ta présence, fraternellement,

Catherine Anglesio
Secrétaire départementale

MODÈLE DE LETTRE
(À ADRESSER AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE, RECOPIÉE ET ADMINISTRÉE)

NOM, Prénom _____ Date _____
Coordonnées _____
Professionnelles _____

à nom du chef d'établissement ou de service

Objet : Congrès FSU du Val-de-Marne

Madame / Monsieur ... ,

Conformément au décret du 28/05/82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de m'absenter les vendredi 22, lundi 25 et mardi 26 novembre 2019 pour participer aux travaux du Congrès Départemental de la FSU du Val-de-Marne.

Veuillez agréer, Madame / Monsieur l'expression de mes respectueuses salutations.

ORGANISATION DES JOURNÉES

Le dépôt ultime des amendements est fixé au samedi 23 novembre à 8 heures.

PAS DE TRAVAIL LE DIMANCHE

Vendredi 22 novembre

9h - 9h30
accueil des délégués
9h30 - 11h30
Commission en parallèle thème 1 et 2
11h45 - 12h30
Intervention des organisations invitées
12h30 - 14h
repas
14h - 16h
Commission en parallèle thème 3 et 4
16h - 16h15
pause
16h15-17h15
présentation et échanges sur le projet de texte action,
motions.
17h15-19h15:
Réunion des tendances

Lundi 25 novembre

9h - 9h15
accueil des délégués
9h30 - 9 h 45
Rapport d'activité
9h 45 - 11h 45
Débat général
11h45 - 12h
pause
12h - 12h30
Rapport financier et vote du quitus
12h30 - 14h
repas
14h - 15h30
Vote du thème 1
15h30 - 16h
Pause
16h - 17h30
Vote du thème 2
17h30 - 19h30
Réunion des tendances

Mardi 26 novembre

9h-9h15
accueil
9h15-10h45
Vote du thème 3
10h45-11h
pause
11h-12h30
Vote du thème 4
13h
repas
14h-15h
Vote du texte action et des motions
15h-15h30
élection de la délégation au Congrès National
15h30
pot de clôture

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

vendredi 22, lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

Résultats du vote

2019	Vote d'Orientation Nationale									Vote d'orientation Départementale						
	Syndicats	Inscrits	Votants	BL/Nul	Exprimés	UA	EE	Emancipation	URIS	FU	Votants	BL/Nul	Exprimés	UA	EE	Emancipation
EPA	2	1		1	1						1		1	1		
SNAC	3															
SNASUB	97	17		17	5	1	2	2	7	11		10	6		4	
SNCS										2		2	1	1		
SNE	3	1		1	1											
SNEP	176	33	1	32	32					33		33	33			
SNES	1050	308	18	290	201	49	33	6	1	308	6	302	210	54	38	
SNESUP	78	12	3	9	4	5				20	1	19	15	4		
SNETAP	20	11	2	9	9					5	0	5	5	0	0	
SNICS	12	4		4	4											
SNPESPJJ	15	1		1		1										
SNUASFP	3			0												
SNUEP	87	7		7	5		2			7		7	5	1	1	
SNUIPP	757	223	6	217	99	108	2	5	3	223	23	200	97	99	4	
SNUITAM	41	11		11	11					3		3	3			
SNUTEFI										2		2	1		1	
SNUTER	825	49		49	28	19	1		1	49	0	49	36	11	2	
Total	3169	678	30	648	400	183	40	13	12	664	30	633	413	170	50	
% des suffrages exprimés					61,73%	28,24%	6,17%	2,01%	1,85%				65,24%	26,86%	7,90%	

	Rapport d'activité National		Rapport d'activité Départemental	
Pour	448	70,11%	498	79,17%
Contre	36	5,63%	20	3,18%
Abstention	146	22,85%	99	15,74%
Refus de vote	9	1,41%	12	1,91%
Total	639		629	

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

vendredi 22, lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

Résultats du vote

Rapport national	Fenêtre 1		Fenêtre 2	
	Exprimés	%	Exprimés	%
A	240	57,14%	238	56,67%
B	180	42,86%	182	43,33%
Total	420		420	

Répartition des délégués au congrès départemental

PAR SYNDICAT

Syndicats	Adhérents	Délégués
EPA	2	1
SNAC	3	1
SNASUB	92	2
SNCS	28	1
SNE	4	1
SNEP	171	3
SNEPAP	1	1
SNES	1183	28
SNESUP	135	3
SNETAP	20	1
SNICS	11	1
SNPESPJJ	15	1
SNPI	2	1
SNUASFP	3	1
SNUEP	72	1
SNUIPP	700	17
SNUITAM	59	2
SNUP-CDC	15	1
SNUPDEN	1	1
SNUTEFI	33	1
SNUTER	825	18
Total	3375	87

PAR TENDANCE

Tendances	Voix	%	Délégués
UA	400	61,72 %	55
EE	183	28,24 %	25
Emancipation	40	6,17 %	5
URIS	13	2 %	1
FU	12	1,85 %	1
TOTAL	648		87



- ▶ **DÉFENSE ET MAINTIEN DE TOUS LES RÉGIMES DE RETRAITE**
- ▶ **RETRAIT DU PLAN MACRON-DELEVOYE**
- ▶ **RETOUR À UNE RETRAITE À TAUX PLEIN À 60 ANS**

Les unions régionales Ile-de-France (URIF) CGT FO FSU Solidaires réaffirment leur rejet du plan Macron-Delevoye sur les retraites, publié jeudi 18 juillet dernier, qui supprimerait les 42 régimes existants pour instaurer un « système universel de retraite par points ».

Avec ce système universel par points, le montant de la retraite serait calculé selon le nombre de points acquis sur toute la carrière, multiplié par la valeur de service du point en vigueur au moment de calculer la retraite : il en découle que le calcul sur la totalité de la carrière, et non plus sur les meilleures années, entraînerait une baisse drastique du montant des retraites et imposerait aux salariés – qu'ils soient du secteur privé ou de la fonction publique – de travailler plus longtemps pour bénéficier d'une retraite leur permettant de vivre.

En outre, la valeur du point serait révisable chaque année, par le gouvernement, en fonction d'une estimation de l'espérance de vie, de la conjoncture économique, de la situation financière du système... Il en serait de même pour tous les paramètres d'ouverture des droits et les dispositifs de solidarité. En clair, le niveau des retraites n'est plus garanti : lorsque la situation économique se dégrade, le niveau des pensions baisse.

Par ailleurs, le projet ne ferait qu'aggraver les inégalités entre hommes et femmes du fait des carrières morcelées pour de nombreuses femmes (congés maternités, temps partiels subis, etc...) et de la suppression de certains droits dus à la naissance d'enfants.

Pour ces raisons, les URIF exigent le retrait du plan Macron-Delevoye, le maintien des 42 régimes existants et le retour à la retraite à taux plein à 60 ans.

Dans une période de fortes mobilisations et d'appels à la grève dans de nombreuses entreprises (RATP, SNCF, transports, EDF, fonction publique, industries chimiques, métallurgie...), les URIF appellent les salariés à s'engager massivement dans la grève à compter du 5 décembre et à tenir des assemblées générales pour reconduire le mouvement.

① SYSTÈME UNIVERSEL = BAISSÉ DU MONTANT DES PENSIONS



F. Fillon devant les patrons, alors candidat à « la primaire de la droite », 10 mars 2016 (Public Sénat)

« Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions »

▶ **Aujourd'hui**, les retraites en France pèsent environ 325 milliards € (tous régimes confondus), soit à peu près 14 % du produit intérieur brut (PIB).

▶ **Demain**, le gouvernement voudrait réduire ce volume, dans un premier temps, à 12 % du PIB : c'est le but assigné au « système universel ». En volume, cela correspondrait à une baisse moyenne du montant des pensions de 15 %. A ce titre, le rapport Delevoye avoue en page 90 : « Le Gouvernement pourra présenter au parlement les modifications ayant trait aux conditions d'ouverture des droits (âge légal, dispositifs de départs anticipés), ainsi qu'aux dispositifs de solidarité (périodes assimilées, droits familiaux, minimum de retraite), etc. [...] il sera toujours libre de proposer tout projet de réforme ayant des coïncidences sur les équilibres financiers du système de retraite. »

▶ Pour ce faire, le rapport appelle à mettre en place un système à « enveloppe constante » et une « règle d'or d'équilibre », dont le seul but est de permettre au gouvernement de diminuer la valeur du point – donc de baisser le montant des pensions – pour baisser la « dépense publique » (cf. encadrés).

② SYSTÈME UNIVERSEL = TRAVAIL JUSQU'À 64, 65, 66, 67 ANS... POUR TOUS

▶ **Aujourd'hui**, une salariée du secteur privé qui a deux enfants et qui a commencé à travailler à 22 ans peut partir en retraite à taux plein à 62 ans.

▶ **Demain**, avec le « système universel », un salarié devra travailler jusqu'à un âge dit « du taux plein par génération », fixé à 64 ans mais qui pourrait évoluer en fonction des « équilibres financiers du système » jusqu'à 65, 66, 67 ans... et plus ! Si cette même salariée décide de partir à 62 ans, elle subira ce qu'on appelle une « décote » de 5% par année manquante, soit une perte de 10% de sa retraite.

▶ Les fonctionnaires relevant de la « catégorie active » (notamment les aides-soignants dans la fonction publique hospitalière ou les égoutiers dans la fonction publique territoriale) perdraient « progressivement » leurs droits à un départ anticipé. Il en serait de même pour les salariés relevant de certains régimes spéciaux (RATP, SNCF, électriciens gaziers...). Seuls les personnels en « uniforme » garderaient leurs « spécificités » (militaires, gendarmes...).



G. Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, devant la commission des finances du Sénat, 15 mai 2019

« Nous avons en 2019 et 2020 des réformes qui continuent à baisser les dépenses publiques (...). Je vous rappelle que 14 points de PIB consacrés à la retraite, c'est une question de dépense publique. »

③ SYSTÈME UNIVERSEL = LES FEMMES, GRANDES PERDANTES

▶ Les grandes déclarations du gouvernement sur une meilleure prise en compte des femmes sont contradictoires avec les mesures du plan Macron-Delevoe.

▶ Ce qui est en jeu, c'est la destruction des solidarités qui ont été mises en place, en n'accordant plus aucun droit aux salariés momentanément hors travail : maternité, éducation des enfants, chômage, temps partiels imposés... Cette destruction concernerait 9 femmes sur 10 !

▶ Prenons un autre exemple, celui des pensions de réversion : aujourd'hui, suite au décès de son ou de sa conjoint(e), l'examen du droit d'un(e) salarié(e) du secteur privé est réalisé dès l'âge de 55 ans. Pour les fonctionnaires, ce droit est ouvert sans condition d'âge. Dans nombre de régimes spéciaux, ce droit est également ouvert avant 55 ans.

▶ Demain, avec le « système universel », toute pension de réversion ne pourra être versée qu'à compter de 62 ans : le gouvernement ferait donc un gain substantiel en économisant au minimum 7 ans de versement de pension de réversion.

Quand on sait qu'en 2018, 4,4 millions de personnes ont perçu une pension de réversion et qu'un quart d'entre elles – soit 1,1 million de personnes, dont 96 % de femmes – ne disposent pas d'autres revenus pour vivre, on ne peut qu'être indigné par les déclarations d'Emmanuel Macron et Jean-Paul Delevoe qui affirment que le « système universel » serait « plus juste ».

Le combat pour l'égalité des retraites entre les femmes et les hommes, de même que le combat pour l'égalité salariale, porte un nom : cela s'appelle la solidarité !

RETRAITE PAR POINTS :

L'EXEMPLE DE LA SUÈDE

Un système de retraites par points a été mis en place en Suède en 1998, remplaçant l'ancien système bâti à partir du calcul sur les 15 meilleures années.

Ce « modèle suédois » est mis en avant par le gouvernement pour accrédi-ter son « système universel ». Avec quels résultats ?

Réponse d'Alain Lefebvre, spécialiste des retraites des pays nordiques, dans une interview à *Libération* (12 octobre) : « Malgré les mécanismes de compensation mis en place et qui seront au cœur des discussions en France, il y a donc eu beaucoup de perdants en Suède. Une étude parue en mars 2017 a montré que 92% des Suédoises auraient eu des retraites supérieures dans l'ancien système et 72 % des hommes. »



④ SYSTÈME UNIVERSEL = LES JEUNES, PREMIERS SACRIFIÉS

▶ Les jeunes qui commencent à travailler ou qui vont bientôt travailler seront ceux qui vont être pleinement touchés par la réforme des retraites.

Avec la comptabilisation de l'ensemble du temps de travail dans le calcul de la retraite, les étudiants salariés, les jeunes en insertion et les jeunes précaires verront leur pension diminuer. L'âge du premier emploi stable étant situé entre 28 et 29 ans, l'enchaînement des boulots précaires, des jobs étudiants et des périodes de chômage vont réduire nos montants de cotisation alors que le système actuel prend en compte les 25 meilleures années pour les salariés du privé et les 6 derniers mois travaillés pour les salariés du public.

En plus d'être une variable d'ajustement sur le marché du travail, les jeunes verront leur pension diminuée parfois à moins de 50% de leur salaire !

⑤ SYSTÈME UNIVERSEL = « JE N'ADORE PAS LE MOT PENIBILITÉ » ... (E. MACRON)

A l'occasion de la première consultation citoyenne à Rodez, le chef de l'Etat a déclaré : « je n'adore pas le mot pénibilité car ça donne le sentiment que le travail serait pénible. » E. Macron confirme qu'il est bien déconnecté des réalités du travail. Rappelons que, selon l'INSEE, l'espérance de vie d'un ouvrier en France est de 77 ans, soit 5 ans de moins que l'espérance de vie moyenne. Et c'est bien l'usure au travail et sa pénibilité qui explique cet écart, c'est la « double peine » des ouvriers : travail pénible et vie courte.

Les régimes spéciaux, les « catégories actives » de la fonction publique, ainsi que les « carrières longues » tiennent compte de cette pénibilité : or, c'est précisément ces dispositifs que le plan Macron-Delevoe veut détruire, au prétexte qu'ils coûtent trop chers.

« NOS RETRAITES, ELLES SONT À NOUS !

ON S'EST BATTU POUR LES GAGNER, ON SE BATTRA POUR LES GARDER ! »

Les financements existent pourtant pour faire vivre et améliorer durablement les régimes existants, car c'est bien notre travail qui crée les richesses, et elles ont été multipliées par 4 en 30 ans !

Dans un rapport sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) publié le 8 octobre dernier, la Cour des comptes constate le coût faramineux des « cadeaux » ou exonérations de cotisations sociales en France accordés aux entreprises, d'un montant de 90 milliards d'euros ! En cause, les « mesures du pacte de responsabilité mises en œuvre entre 2014 et 2017 (9 milliards d'euros) ainsi que la transformation du CICE en allègements généraux (de cotisations) en 2019 pour 18 milliards d'euros », pointe entre autres la Cour des comptes.

Les URIF ajoutent à cela :

- un million d'emplois créés, ce sont 13 milliards € pour la protection sociale
- l'augmentation des salaires de 3,5%, c'est 6,5 milliards € dégagés immédiatement pour financer les retraites
- l'égalité femmes / hommes pour tous, ce sont plus de 10 milliards € pour la sécurité sociale en 2020
- la lutte contre le travail dissimulé, c'est 6 milliards €

Sur cette base de financement, de réelles négociations pourraient s'ouvrir afin de reconnaître, par la validation de trimestres dans chacun des régimes concernés, la fatigue au travail et sa pénibilité, la difficulté des fins de carrière, les périodes d'études et de formation... Mais pour que ces négociations puissent s'ouvrir, il y a un préalable : que tous les régimes de retraite existants soient maintenus !

Pour toutes ces raisons, les URIF CGT, FO, FSU et Solidaires, avec l'UNEF et l'UNL, revendiquent :

- ▶ MAINTIEN DES RÉGIMES DE RETRAITES : RÉGIME GÉNÉRAL, RÉGIMES SPÉCIAUX, RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES, CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES !
- ▶ RETOUR À LA RETRAITE À TAUX PLEIN À 60 ANS !
- ▶ TAUX DE REMPLACEMENT DE 75% DE LA RÉMUNÉRATION D'ACTIVITÉ SUR LA BASE DES 10 MEILLEURES ANNÉES DANS LE PRIVÉ ET DES 6 DERNIERS MOIS DANS LE PUBLIC !
- ▶ INDEXATION DES PENSIONS SUR LE SALAIRE MOYEN, ET NON SUR LES PRIX !
- ▶ PAS DE PENSION INFÉRIEURE AU SMIC !
- ▶ PRISE EN COMPTE DE LA PENIBILITÉ ET DES PERIODES DE FORMATION !
- ▶ AMÉNAGEMENT DES FINS DE CARRIÈRE !
- ▶ RETRAIT DU PLAN MACRON-DELEVOYE SUR LES RETRAITES !

Retraites : touchez

325 milliards d'euros, 14 % du PIB, voilà le montant total annuel des pensions de retraite qui transitent entre celles et ceux qui travaillent et les autres qui ne travaillent plus, sans passer par le marché. Un magot incroyable qui échappe encore à la mainmise de la finance par un système de solidarité intergénérationnelle mis en place à la Libération par le Conseil National de la Résistance. Les "jours heureux" CNR étaient encore ceux des travailleurs.

Pour lancer son offensive, le gouvernement reste volontairement flou sur certains points. Fragilisé par la rue, souffrant d'un manque de légitimité démocratique, conscient d'un risque de contestation forte, il allume des contrefeux indignes - la question identitaire contre la question sociale -, retarde les annonces et le vote de la loi après les élections municipales, lance des ballons d'essais. Mais le cœur du projet dessiné par le rapport Delevoye est déjà sur la table. Il ose tout.

Le rapport Delevoye se donne pour objectif de plafonner le montant total des pensions de retraite à 14 % du PIB (taux actuel) et à appliquer la formule présidentielle "chaque heure de travail ouvre des droits à la retraite identique". Sous couvert du bon sens, c'est là que se niche une triple attaque contre tous les travailleurs et particulièrement les agent.es de la Fonction Publique.

🔴 **PREMIERE ATTAQUE.** Avec la retraite par point, les pensions baissent très fortement. Les salarié.es n'ont plus aucune garantie sur le montant final de la pension ni sur l'âge de départ. Dans le rapport Delevoye, l'âge légal de départ est maintenu à 62 ans, mais l'âge pour partir avec un taux plein serait créé à 64 ans avec 5 % de décote par année manquante. Pour un.e salarié.e partant à taux plein, donc à 64 ans, la valeur du point serait de 5,5 %. Cela signifie que **chaque tranche de 10 euros de salaire brut versé ouvre le droit à 1 point** ("valeur d'achat" du point) et **chaque point donne droit à 0,55 centimes brut de retraite** ("valeur de service"). Mais **ce taux n'est pas fixe et peut être baissé**. Le rapport préconise de le faire évoluer soit en fonction de la conjoncture économique et démographique, soit en faisant reculer l'âge de taux plein (65 au lieu de 64 ans par exemple).

🔴 **DEUXIEME ATTAQUE.** Avec ce système de calcul, c'est la **fin du calcul des pensions de la Fonction Publique sur les six derniers mois avec 75 % du salaire** ("taux de liquidation"). Or, il ne s'agit pas d'un "privilège" mais d'une compensation liée à des salaires plus faibles et une carrière plus lisse et lente que dans le privé.

pas au grisbi !

☛ TROISIEME ATTAQUE. Pour tenter d'amadouer les futurs retraité.es, le gouvernement annonce la prise en compte des indemnités et des primes dans le calcul des retraite. **Mais les agent.es de la fonction publique que nous sommes sont ceux qui en touchent le moins !** Les professeur.es des écoles, les cpe, les Psy-en n'en touchent même quasiment aucune ! Pour la fonction publique, c'est donc la triple peine, et les chiffres communiqués par le SNES ou le SNUipp sont éloquentes :

1 - Pour un.e prof certifié.e du 2nd degré (site du SNES)

Projet Retraite par points		Calcul actuel avec le code des pensions		
Pension mensuelle brute	Taux de remplacement du dernier salaire avec 10 % de primes sur toute la carrière	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement du dernier salaire avec 10 % de primes sur toute la carrière	Taux de liquidation classique
43 ans de carrière	1932,64 € 45,67 %	2 885,42 €	68,18 %	75,00 %
Perte de 952,78 € par mois soit une pension amputée de 33,02 %				
40 ans de carrière	1755,92 € 41,49 %	2 281,49 €	53,91 %	59,30 %
Perte de 525,57 € par mois soit une pension amputée de 23,04 %				
38 ans de carrière	1638,11 € 38,71 %	1912,43 €	45,19 %	49,71 %
Perte de 274,32 € par mois soit une pension amputée de 14,34 %				

2 - Pour un.e professeur.e des écoles (site du SNUIPP)

Carrière « normale » PE au 7 ^{ème} échelon de la Hors-Classe		Carrière « rapide » PE au 4 ^{ème} échelon de la Classe Exceptionnelle	
Système actuel	Système par points	Système actuel	Système par points
64 ans 172 T	2 623 €	64 ans 172 T	1 643 €
63 ans 168 T	2 434 €	63 ans 168 T	1 513 €
62 ans 164 T	2 251 €	62 ans 164 T	1 387 €
64 ans 172 T	2 639 €	64 ans 1713 €	
63 ans 168 T	2 449 €	63 ans 1578 €	
62 ans 164 T	2 264 €	62 ans 1449 €	

En net, mensuel

SNUipp FSU les nées ou sans être

Par conséquent, la retraite par point, **c'est travailler plus longtemps pour toucher moins.** Le capital se frotte les mains, et il y a de quoi car, si ce système est mis en place, cela entraînerait un report vers les caisses privées, en tout cas pour ceux qui en gardent les moyens. Ce système attaque donc toutes les travailleuses et tous les travailleurs, du public et du privé. C'est bien une riposte à la hauteur qui doit s'organiser, car il y a un plan B, il y a une alternative : augmenter les salaires et donc les cotisations pour élargir les financements, œuvrer à un système plus juste, plus égalitaire, en particulier entre femmes et hommes, prendre en compte des années d'études, revenir à un départ à 60 ans et un maintien de la prise en compte des six derniers mois dans le calcul des pensions.

Déjà, les syndicats CGT, FO, FSU, l'UNEF et l'UNL appellent à faire du 5 décembre un temps fort de cette mobilisation par un appel à la grève interprofessionnelle ouvrant sur des AG visant à reconduire le mouvement. Déjà, des secteurs annoncent une grève reconductible. Les tyrans ne sont grands que parce que nous sommes (encore) à genoux...

■ Séverin Geffroy

**NE RESTE PAS ISOLÉ(E)
REJOINS UN SYNDICAT
DE LA FSU !**

Maison des Syndicats
11/13 rue des Archives
94000 Créteil
01 49 56 97 22

Suivez l'actualité de la FSU 94
<http://fsu94.fsu.fr>



EPA
Personnels de l'Éducation Populaire, de l'Action Sociale, Socioculturelle et Sportive



SNAC
Personnels des services culturels de l'État, des collectivités territoriales, et les personnels permanents ou intermittents des métiers culturels artistiques et techniques relevant du droit privé.



SNASUB
Personnels d'Administration et d'Intendance



SNCS
Chercheurs Scientifiques



SNE
Personnels des ministères de l'environnement et du développement durable



SNEP
Enseignants EPS : professeurs agrégés, certifiés, AE, CE, MA, contractuels, vacataires, stagiaires.



snepap
Éducateurs et Personnels de l'Administration Pénitentiaire.



SNES
Professeurs agrégés, certifiés, AED, CE, MA, contractuels, vacataires, CPE, CO-Psy, stagiaires (sauf EPS), MI-SE, aides éducateurs.



SNESUP
Enseignants de l'Enseignement Supérieur



SNETAP
Personnels de l'enseignement agricole



SNICS
Infirmières et Infirmiers Conseillers de Santé



SNPES-PJJ
Personnels de l'Éducation et du Social - Protection Judiciaire de la Jeunesse



SNPI
Personnels d'Inspection de l'Éducation Nationale



SNUAS-FP
Assistantes et Assistants Sociaux



SNUEP
Agents de l'Enseignement Professionnel : PLP, CPE, stagiaires, MA, contractuels et vacataires



SNUIPP
Instituteurs, professeurs des écoles, PEGC, contractuels, aides éducateurs.



SNUITAM
Personnels des ministères du logement, de l'environnement, de l'agriculture, de l'intérieur et des directions départementales interministérielles



SNUP-CDC
Personnels de la caisse des dépôts et consignations



SNUPDEN
Personnels de direction des établissements du Second degré



SNU POLE EMPLOI
Personnels de Pôle Emploi



SNU TER
Agents de la Fonction Publique Territoriale

Secrétaire régional : Sylvain Ascouet

☎ 01 45 17 09 42 ✉ sylvain.ascouet@gmail.com 🌐 www.epafsu.org

🌐 www.snac.fsu.fr

Secrétaire académique : Yann MAHIEUX

☎ 01 48 96 36 65 ✉ yann.mahieux@snasub-creteil.fr 🌐 www.snasub-creteil.fr

☎ 01 45 07 58 70

🌐 www.snefsu.org

☎ 01 40 82 22 28 ✉ sne@fsu.fr

Secrétaire départementale : Pierre LAPERCHE

☎ 09 72 27 30 33 / 06 41 95 11 37 ✉ s2-94@snepfsu.net 🌐 www.snep94.fr

Secrétaire régional : Youssef CHOUKRI

☎ 01 48 05 60 61 / 01 44 32 75 70 ✉ snepap@snepap.fsu.fr

Secrétaires départementales : Isabelle TRUFFINET

☎ 01 41 54 80 54 ✉ s3cre@sn.es.edu 🌐 www.creteil.sn.es.edu

☎ 01 45 17 11 05 / 06 80 30 61 69

Secrétaire académique : Hélène HUET

☎ 01 43 96 71 57 ✉ hhuet@vet-alfort.fr

Secrétaire académique : Carole POURVENDIER

☎ 06 60 24 14 94 / 01 48 66 61 50 🌐 <https://sites.google.com/site/snicscreteil>

Secrétaire départementale : Annie LEGOUHY

☎ 01 56 72 11 32 ✉ pji94@snpespji-fsu.org

☎ 06 82 13 53 66 ✉ snpifsu@gmail.com

☎ 01 48 82 07 35

Secrétaires académiques : Laurence TRUBLEREAU, Koba TRAORE

☎ 01 43 77 02 41 ✉ snuep.creteil@orange.fr

Secrétaire : Cécile QUINSON et Thierry GUINTRAND

☎ 01 49 56 97 10 ✉ snu94@snuipp.fr 🌐 <http://94.snuipp.fr>

🌐 www.snuitam-fsu.org

☎ 01 58 50 41 45 ou 06 08 47 67 81 ou 06 08 47 93 60 ✉ snupcdc@snup-cdc.fsu.fr

🌐 <http://www.snup-cdc.fsu.fr/>

☎ 06 36 95 35 94 ✉ snupden@fsu.fr

Secrétaire départemental : Caroline COTTINI

☎ 01 58 10 45 39/41/42 🌐 <http://94.snupeidf.fr>

Secrétaires départementaux : Véronique VASLOT et Guillaume MUNOS

✉ contact@fsu-snuter94.fr ou sg@fsu-snuter94.fr